L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 26 JUILLET 1867. Entre les rues Bienville et Conti.

DUBOUR & LIBERT,
PROPRIETAIRES - EDITEURS.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

EDITION QUOTIDIENNE.
Par an, $18; par semestre, $9; par trimestre, $4;
Prix d'un exemplaire, 10 cents.

EDITION BI-HEBDOMADAIRE
Paraissant le Mardi et le Samedi :
Par an, $6; par semestre, $3.

TARIF D'ANNONCES.

Les annonces judiciaires, placées à leur de ville dans ce dernier journal, paieront $1 00 le carré pour la première insertion, et 75 CENTS le carré pour chaque insertion subséquente.

Les annonces insérées dans la page réservée paieront $1 50 le carré pour chaque insertion.

Les annonces publiées par intervalles, pouvant occuper un espace nouveau pour chaque insertion, seront comptées au temps, dans la page éditoriale, paieront $20 par le carré par mois.

Les personnes faisant régulièrement et souvent des annonces auront, sur les prix indiqués ci-dessus pour les annonces transitoires, tel escompte qu'il aura convenu avec elles ; mais cet escompte ne dépassera pas 25 pour cent.

Toutes les résiliations d'annonces d'abonnés paieront 25 cents la ligne la première insertion.

Toute annonce transitoire doit être payée d'avance.

Les annonces dont le nombre d'insertions ne sera pas indiqué seront publiées six fois.

Les comptes des personnes faisant régulièrement de annonces leur seront ouverts à la fin de chaque mois.

NOUVELLE-ORLEANS :
VENDREDI MATIN, 26 JUILLET.

☞ Pour la liste des navires et steamboats arrivés dans notre port, ainsi que les expéditions à donner, voir à la page anglaise.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour ces détails et l'heure, voir aux annonces.

Par shériff, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, un certain terrain situé au faux-bourg Daverge sur la rive droite du fleuve Mississipi, en cette paroisse, faisant face à la rue Jackson. Ancelet remplacera Bâhle, l'agent se trouve aujourd'hui sur le fleuve, près de la briqueterie Jourdan, au-dessus de la ville.

Par Jos. la Stare & Bro., dans leur salle d'encan, rue du Camp, marchandises sèches étrangères et du pays, bien assorties d'habillements et un magnifique assortiment d'articles de fantaisie, coutellerie, parfumerie.

Par J. E. Murphy, par ordre des gardiens de port, au No. 37 de la rue Peters, 25 caisses de ferblanc avariés.

Par Bernard Turpin, à 10 heures et demie, rue Bienville, No. 93, 2 barils de bière et 17 barils de porter.

Par Isidore Lévasseur, dans sa salle d'encan, 600 cailles sans nombre, meilleurs et bon marché que jamais, offerts par lots habituels.

Par Longstreet, Bros. & Co., au pied de la rue First, dans le barge modèle Madison, de 802 tonneaux.

Par Guinault, dans son magasin d'encan, un lot de merchandises sèches, un fort lot de quincaillerie assortie, etc., à 4 heures de l'après-midi, rue Dorgenois, entre l'Chemin du Bayou et la rue Columbus, un beau lot de meubles neufs, pour cause de départ.

Par Coffman & Morfit, au No. 30 de la rue de Chartres, marchandises sèches, lingerie, &c.

Par J. Feibet, au No. 64 de la rue de Chartres, marchandises sèches, habillements, lingerie, chaussures, &c., &c., &c.

Par I. E. Murphy, à la Presse à Coton d'Orléans, coin.

☞ Notez vos conférences et chocolats chez I. Ernest Turpin, 93 Vieille Levée.

ATTENTION !

Nous appelons l'attention sur la vente à l'encan qui aura lieu aujourd'hui, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, d'une portion de terre avec bâtisses et emplacements qui s'y trouvent; située au Bas Quevrel, rive droite du fleuve Mississippi.

Pour détail et les conditions, voir aux annonces.

☞ Remorqueur "Baltic," à l'encan, par le Shérif. Aujourd'hui, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, le Shérif procédera à l'adjudication à remorqueur "Baltic."
Vous annonce.

☞ D. E. Morphy, encanteur, appelle l'attention des acheteurs sur son annonce de coton.

Conversion et finances.

La dernière résolution des Conseils relative aux bleds de ville paraît être destinée à un grand succès. D'après ce que nous apprenons nous avons croire que nombre de gens s'empressent de profiter de la chance qui leur est offerte pour recevoir un intérêt sur ces billets dont l'utilité et l'activité ne conseront pas pour cela exister. Et effet, avec des warrants de 8 pour cent et un intérêt de 6 pour cent à qui coûtent sera portant à l'échéance, c'est évidemment beaucoup de dettes et exempt de nombreux paiements. Les billets convers se circuleront plus comme argent de poche : argent de magasin, mais ils circuleront comme moyens d'acquisition et de liquidation ; ils circuleront comme les 7-30, les 10-40, les 5-20 et en fin ils vendront d'immenses services. Avec ce nouveau billet on aura garantie pour toutes transactions financières de la Nouvelle-Orléans on pourra payer quantité de choses ayant te valeur de $50 et au-delà, et pour ces sortes de paiements ils seront recherchés avec avidité On vent acheter un lot de terre, par exemple quel est le vendeur qui ne s'estimera pas heureux de recevoir comme comptant un certain somme en warrants avec un intérêt roulants pour même où la cession est faite ?

On est ensuite bâtir une maison et faire des adjorations pour le terrain acquis : quel est le tirelund de bois, de briques ou de chaux qui ne s'estimera pas heureux d'échanger sur le champ ses matériaux contre une valeur actuve portant intérêt et circulant pour tous les paiements de moins $50 ? On vent acheter des provisions pour les campagnes : quel est le négociant produits de l'Ouest qui refusera de prendre les warrants en échange de ses denrées, grosse ou menue ? On veut payer un loyer : quel a le propriétaire qui refusera de prendre un warrant si le loyer est de $50 et, s'il dépasse cette somme, et qu'il n'atteigne pas $100, de recevoir comme appoint une certaine quantité de menus courants soit en petits billets de ville, ét on greenbacks ?

Il est donc aisé de voir que ces warrants seront ayec avec une faveur extrême. Tout le monde devra en avoir, ils offriront la meilleure clé tous les garanties, la meilleure monnaie de ville dont l'assessment foncier s'élève aujourd'hui à plus de 30 millions et qui perçoit plus de trois millions par an de taxes réelles, personnelles et industrielles.

Nous avons ajouter à tous ces avantages, l'obligation pour la ville de prendre les warrants en payement de toutes taxes municipales, cette notion donnera des contractions envers la corporation à leur emploi est donc certain et ils répondent réellement à tous les besoins de la situation.

Après avoir signalé la valeur pour le public, il nous reste à examiner les conséquences de la combinaison pour le Trésor de la ville. La première conséquence, celle qui les résume toutes et qui est même la seule conséquence à prévoir, même forte diminution dans le budget des recettes. La ville recevra les warrants mais ne pouvant les donner en paiement, il est clair qu'elle perdra immédiatement en ressources actifs les billets qui rentreront tout d'abord par moyen. Il ne lui restera bientôt comme capital de change et de paiement, qu'une quantité assez limitée de circulation, quantité qu'intérêté de 6 pour cent disparaîtra chaque jour, une manière semblable. Evidemment ce n'est pas une augmentation de papier que la ville pourra faire face aux exigences d'une administration aussi dispendieuse que celle d'aujourd'hui. Il faudra donc que les autorités se décident à opérer d'amples réformes, cequi du reste pourra être plus facile qu'on ne pense. Avec la rentrée des billets de ville, toutes les choses servan à la consommation publique baisseront nécessairement ; les salaires subiront une réduction ; le nombre des employés sera diminué ; et toute dépense d'amélioration hypothétiques et aventureuses, devront être abandonnée.

Le budget des dépenses se composera seulement de frais d'entretien. A cet égard, nous ne voyons de réellement indispensable que l'éclairage, le nettoyage, l'entretien et la police des rues. Quand ces services sont satisfaits on peut se croire pour ce autres. Mais une chose qui nous inquiète sérieusement, c'est l'éducation publique ; si les enfants des compagnes, et les enfants d'affranchis ou autres, continuent à nods arriver comme ils arrivent depuis trois ans, ce seul chapitre nous épuisera, et suffirait pour épuiser une corporation plus riche que la nôtre. Il faudra donc à cet égard prendre un parti décisif et adopter une de ces mesures énergiques qui savent, de temps en temps, sortir des embarras. Mais le moment n'est pas venu de traiter une question si grosse, entièrement du ressort d'une Convention ou d'une législature. Nous sommes plongés dans une crise anormale, embarrassée jusqu'au moment où il nous sera permis de la soumettre honorablement.

M. Howell, l'ancien contrôleur de ville, a écrit plusieurs fois et dernièrement encore angulaires, seulement il a eu tort de l'écrire dans un journal qui on ne lit pas, que la ville pourrait payer, toutes ses dettes et faire rentrer tout son papier de circulation, sans augmenter les taxes d'un cent. Nous le croyons aussi, mais pour arriver à un résultat pareil, il faudrait trouver un conseil municipal, presque introuvable dans les villes démocratiques. M. Howell a une dette en vue, non pas un Conseil dont, non pas une assemblée et immédiate, mais deux commissaires d'abordement, trois mille commissaires municipaux, ayant pour de membres et guidés par un homme qui connaît toutes ces finesses et sait en disposer à la réforme. Mais qui nous donnera les planches administratif ? qui n'est pas une convention ; d'une convoca monte une législature qui prenne sous le cette tribune, avec un courage dont on doit le louer, exposer franchement son opinion sur la situation. Je l'en remercie, mais je ne partage pas son opinion. (Bruits divers. — Rires sur quelques bancs.)

Cette opinion se résume ainsi : l'honorable M. de la Tour du Moulin a vu entre la politique ministérielle et la politique impériale un antagonisme. Il suppose que le chef de l'Etat est opprimé par ses ministres. Il croit, et qu'il suffirait de déplacer les hommes considérables qui sont au pouvoir pour voir la liberté, contenue depuis longtemps, s'échapper enfin et fonctionner en fait, depuis longtemps, était stérile. (Mouvements divers.)

Je ne lui reprocherai pas d'être inconstitutionnel. Dans notre bouche, ce reproche paraît bien sévère. (Rires.) Je lui reprocherai d'être injuste, de ne pas avoir assez étudié les faits, et — me plaçant à un point de vue différent du sien,—je dirai que ce que je reproche, moi, aux ministres, ce n'est pas d'avoir trop retenu, trop réunié, mais d'avoir laissé, car vous avez fait beaucoup (Approbation sur quelques bancs.)

En 1861, l'honorable M. Fould publiait un rapport resté célèbre.

Au moment où le ministre des finances proposait ses réformes financières, que se passait-il ailleurs ? Sous d'autres inspirations, l'expédition du Mexique se préparait. Maximilien, l'infortuné Maximilien, était déjà le but, inconnu de la Chambre, de cette expédition. Malgré ses résistances elle dut voir son programme dévoilé. Eh bien, ce jour-là, celui qui n'a pas su ses réisté, ce n'est pas le ministre !

Lorsque M. le ministre d'Etat a introduit la politique des traités de commerce et de l'abaissement des droits sur les denrées de grande consommation, ce jour-là, il prenait l'engagement de donner à la France une force nouvelle et de lutter avec l'étranger, la sécurité qu'assure la paix, et la condamnation des entreprises téméraires. Eh bien, là encore, on a laissé échapper ce qui aurait été grand il aurait dû résister ; car il est resté au pouvoir et il y est encore, quand ce n'est pas son programme qui a été suivi.

Je ne pense donc pas que le remède à la situation soit celui qu'a imaginé l'honorable M. Latour du Moulin. Sa théorie, en effet, repose sur une inconséquence. Au nom de la politique impériale, dont il n'est pas le mandataire, il désavoue les ministres qui ont mandat de l'empereur. Il veut la liberté avec le pouvoir personnel.

M. Granier de Cassagnac.—C'est la Constitution qui veut le pouvoir personnel. (Bruits divers.)

M. Ernest Picard.—Et, plus j'examine ce qu'il désire, ce qu'il demande, moins je comprends les moyens qu'il propose pour y arriver. (Nouveaux bruits.)

Si on n'est pas au tiers parti qu'il faut demander le remède, il faut donc le chercher ailleurs. Pour moi, je ne le vois pas, et je l'opposition que je vais vous indiquer. Je veux écarter les hommes pour se m'adresser qu'aux idées. Eh bien ! selon de douze ans de paix pleine, il y a réalisé d'un système erroné dont les conséquences apparaissent dès à présent aux hommes qui l'ont conçu et appliqué, et qui, bientôt surprises, avant qu'il soit trop tard, du suffrage universel, c'est-à-dire de l'opinion publique, à laquelle recteurs toujours le dernier victorieux.

Ce système, quel est-il ? Notamment est-ce arrivé à placer le pays dans une condition de faiblesse relative ! Comment en est-on venu à ce résultat, qu'il est profondément malheureux, que nous qui le disons, de croire aux déclarations officielles du gouvernement ? (Bruits divers.) (Ce système) n'a pour base la compression à l'intérieur. (Vives réclamations.)

M. Haentjens.—Vous ne sieres pas au moins la liberté de la tribune, car vous la pousser sous tous jusqu'à la licence.

M. Ernest Picard.—L'honorable M. Haentjens dit que je pousse la liberté de la tribune jusqu'à la licence.

M. Haentjens.—Oui, très souvent.

M. Ernest Picard.—J'en saurai tout que me le prouvent mes adversaires, et, tant que me le permettront la Chambre, qui seule a le droit de m'arrêter.

M. le président Schneider.—Personne ne songe à vous arrêter.

M. Ernest Picard.—Ce système, est-il tolérable de le déclarer ? ne contient pas la liberté et l'ordre ? (Exclamations. [Interruption.)

M. Granier de Cassagnac.—Il contient trop de liberté !

M. Ernest Picard.—Je ajoute que, dans la partie qu'on qu'il existe, le pouvoir personnel, qui se présente en système de la compression. (Interruption.) Il pouvoit a 12 qui dont ?

Voix nombreuses.—Il ne l'a pas fait ! C'est une erreur !

M. Ernest Picard. — Parce que, soucieux de sa gloire personnelle, il voulait l'ajouter seul à la grandeur de la France, c'est pour cela qu'il a prétendu seul diriger la politique extérieure, seul faire la paix, seul déclarer la guerre et conclure des traités.

M. le président Schneider. — C'était son droit.

M. Ernest Picard. — Je n'ai pas contesté son droit, monsieur le président, mais avec ce système, au bout de sept ans, le gouvernement est il plus fort qu'au début ? Il se trouve en face de l'Allemagne unie. Il a fait sans nous et malgré nous (Interruption) l'expédition du Mexique, la lamentable expédition du Mexique, qui a porté une grave atteinte à la puissance de la France. (Réclamation.) Oui, une grave atteinte, car au moment où nous aurions pu voir besoin de nos troupes, non pour faire la guerre, mais pour appuyer nos paroles, la moitié de notre armée et de notre flotte était occupée au delà des mers. (Bruit.)

Il a poursuivi sans nous ses desseins en Allemagne, et aujourd'hui il nous demande une armée de 800 mille hommes et une garde mobile mobile soumise à un régime qui en fait une autre armée.

Je me reporte à une autre époque, celle du droit de visite et de l'indemnité Pritchard : le pays se passionnait alors ; aujourd'hui il est calme, d'un calme effrayant. (Exclamations. — Rires). Il y a quelques semaines, nous étions à la veille d'une guerre, tout le monde le savait, l'émotion était grande parmi tous les hommes qui s'occupent de politique. Le pays sentait parfaitement mesurable à ce qui se passait. Les questions les plus graves lui sont soumises sans qu'il s'en mêle ; on l'annonce ; et, dans la dernière élection partielle qui a eu lieu, le candidat officiel n'a pas rencontré de concurrent. (On rit.)

Une voix.—Il fallait vous y présenter.

M. Ernest Picard.—Si c'est à l'idéal, le triomphe de votre système, permettez-moi de ne pas y applaudir. (Nouvelles interruptions.)

Il est certain qu'aujourd'hui la vie politique est arrêtée dans le pays. Elle n'existe pas décidée elle se réveillera et il y a des lieux où elle ne dort jamais. Mais, si le pays paraît inerte ou indifférent, c'est qu'il n'a aucun moyen pour exprimer son opinion. (Bruits divers.)

Voilà le fruit du système suivi depuis quinze ans, et ce présence des faits, vous êtes bien forcés vous-mêmes de reconnaître que ce système a amené la France à un affaiblissement relatif. (Vives réclamations.)

M. Granier de Cassagnac.—Il est bon que le *Moniteur* et le compte-rendu constatent la protestation de toute la Chambre.

M. Ernest Picard.—Je ne puis me taire.

M. Eugène Pelletan.—Silence à la rue de l'Arcade. (Bruit.)

M. Ernest Picard.—Je reconnais le patriotisme de l'honorable M. Granier de Cassagnac ; mais je lui ferai remarquer que des arguments interrompus par des bruits de patriotisme sont des arguments suspendus et non des arguments réfutés. (Mouvements divers.)

Tout cela tient, si je dis, à une idée fausse que le gouvernement ne peut point faire. Il nous promet la liberté, et peut-être la donnera-t-il, et la liberté peut être donnée. (Bruit) ; mais son, en règle de conduite, je les trouve dans un discours auquel il a fait la suppression de l'Adresse ne nous a pas permis de répondre :

« Lorsque, il y a dix ans, j'ai déclaré, dit-il dans ce discours, du sommet d'hommes qu'elle peut mettre sous les armes.

L'influence de la France, nous la voulons tous, mais nous ne la comprenons pas de la même manière, et, à mon avis, le gouvernement commet la plus grave des fautes, celle qui est les plus funestes conséquences. (Approbation à la gauche de l'orateur.)

Sur la carte de l'Europe, la France, en comparaison de la vaste étendue des autres pays, est peu du chose. Mais elle était la première des nations quand vous l'avez reçue : son armée était invincible. (Bruit.)

Voix diverses.—Elle l'est encore.

S. Exc. M. Rouher, ministre d'Etat.—Qu'est elle est vaincue ?

M. Ernest Picard.—Sans doute ; mais avant vous personne n'avait su à dire que l'influence de la France dépendrait du nombre d'hommes qu'elle mettrait sous les armes.

On comprendrait autrement : sa grandeur, elle est dans son génie, ses lumières, ses écrivains, ses poètes, ses penseurs, les instruments de ce mouvement intellectuel que vous déshéritez parce que vous ne le connaissez pas. (Bruit.—Réclamations.)

M. Granier de Cassagnac.—C'est vous qui les représentez, les poètes, les écrivains !

M. Ernest Picard.—Je n'ai pas cette prétention, mais je dis que ce genre d'avancement social de la France, vous le dédaignez, et que vous rêvez pour la France un idéal de force matérielle. (Nouvelles interruptions.)

S. Exc. M. Baroche, ministre de la justice.—Le jour est mal choisi pour de telles paroles. (Très bien ! très bien !)

M. le président Schneider.—Permettez, M. Picard. Je vous demande de ne pas prêter à vos collègues des idées que vous n'acceptez pas pour vous-même. Vous, pour votre part, vos opinions et la liberté de chacun. (Nouvelles marques d'approbation.)

M. le ministre de la justice. Nous n'étiez pas à la cérémonie d'hier, si vous prétendez qu'on dédaigne l'influence de l'intelligence.

M. Ernest Picard. — Je dis pas cela, et j'espère que nous arriverons, si nous pouvons nous mettre d'accord, à faire à la presse libre une place dans notre politique ; mais il faut que nous le gouvernement lui même en tienne plus de compte et qu'il déchire les lois qui pèsent sur nous depuis 1852. (Réclamations.)

Je ne donne dans le discours auquel j'ai fait allusion : Napoléon disait à Sainte Hélène : Que de mes plus grandes pensées a été l'agglomération, la concentration, les grandes masses géographiques qui font disposer, morcelés les révolutions, et la politique..... Cette agglomération arrivera tôt ou tard par la force des choses, l'impulsion est donnée, et je ne pense pas qu'après ma chute et la dispartition de mon système il y ait en Europe d'autre grand équilibre possible que l'agglomération et la certitude des grands peuples. Si ces paroles sont empêchées ici dans leur véritable sens, je dis que Napoléon I^er^ suivait un but fixe. Ces paroles, en effet, et les doctrines qu'elles expriment, menant nécessairement à la guerre. Mais était-ce bien là ce que voulait Napoléon I^er^ ? Comprenait-il l'agglomération comme elle se fait, l'Europe divisée en trois ou quatre grands potentats. Les petite Etats supprimés ?

Et le jour où vous nous demandez d'approuver la politique qui nous a conduits là, le droit de discuter, de faire des murmures, que vous suivez une idée fausse, que la France n'est pas comprise comme elle devrait l'être, qu'elle doit être tout autre chose, mais une nation qui pense, non pas la force matérielle, mais la force morale de l'intelligence et du droit ; que la force matérielle n'est pas tout, que la force morale est aussi quelque chose, que la Russie ne vaut pas toutes les invocations de la Pologne. (Murmures — Approbations sur quelques bancs.)

Murmurez tant qu'il vous plaît, vous n'empêcherez pas les événements d'être ce qu'ils sont et de vous forcer à voter dans deux mois la loi militaire comme le gouvernement a été obligé de voter la loi mexicaine.

Vous le comprendrez, vous le sentirez mieux encore lorsque nous discuterons l'expédition mexicaine. Vous verrez alors, qui, dans toutes deux questions : la question intérieure et la question extérieure, mais une question unique, celle de notre régime intérieur. Je ne reviens ainsi au discours de l'honorable M. Latour Du Moulin, et je lui réponds qu'il n'y a qu'une politique et qu'un système, que ce ne sont pas des changements accessoires qui peuvent suffire, mais qu'il faut changer l'ensemble et le changer radicalement. (Interruptions.)

M. Nonbel.—C'est cela ! une révolution.

M. Ernest Picard.—Sans tenir compte des personnes, ne m'arrêtant qu'aux principes et aux idées, je dis qu'il faut une transformation complète, une transformation radicale, et nous pas un progrès illusoire et de détail qui nous conduise de déception en déception, marquant le pas sans cesse sans avancer jamais, et ne faisant qu'un mouvement sur un progrès. (Nouvelles interruptions.) Non, ce n'est pas un système qui entre le gouvernement et les ministres, il est dans les conditions mêmes du gouvernement. Vous avez voulu une démocratie avec une tête impériale, vous l'avez faite, car vous avez fait (applaudissements bancs.)

Voix nombreuses. — C'est le peuple qui l'a faite !

M. le président Schneider. — Prenez garde de vous vous attaques à une question constitutionnelle tranchée par un plébiscite.

L'honneur n'a point fait la Constitution, la Constitution a été portée par un groupe de quatre millions, qui a dit : Nous le connaissez pas. (Bruit.—Réclamations.)

M. Granier de Cassagnac. — C'est vous qui les représentez, les poètes, les écrivains !

M. Ernest Picard.—Je n'ai pas cette prétention, mais je dis que ce genre d'avancement social de la France, vous le dédaignez, et que vous rêvez pour la France un idéal de force matérielle. (Nouvelles interruptions.)

S. Exc. M. Baroche, ministre de la justice.—Le jour est mal choisi pour de telles paroles. (Très bien ! très bien !)

M. le président Schneider.—Permettez, M. Picard. Je vous demande de ne pas prêter à vos collègues des idées que vous n'acceptez pas pour vous-même. Vous, pour votre part, vos opinions et la liberté de chacun. (Nouvelles marques d'approbation.)

M. le ministre de la justice. Nous n'étiez pas à la cérémonie d'hier, si vous prétendez qu'on dédaigne l'influence de l'intelligence.

M. Ernest Picard. — Je dis pas cela, et j'espère que nous arriverons, si nous pouvons nous mettre d'accord, à faire à la presse libre une place dans notre politique ; mais il faut que nous le gouvernement lui même en tienne plus de compte et qu'il déchire les lois qui pèsent sur nous depuis 1852. (Réclamations.)

Je ne donne dans le discours auquel j'ai fait allusion : Napoléon disait à Sainte Hélène : Que de mes plus grandes pensées a été l'agglomération, la concentration, les grandes masses géographiques qui font disposer, morcelés les révolutions, et la politique..... Cette agglomération arrivera tôt ou tard par la force des choses, l'impulsion est donnée, et je ne pense pas qu'après ma chute et la dispartition de mon système il y ait en Europe d'autre grand équilibre possible que l'agglomération et la certitude des grands peuples. Si ces paroles sont empêchées ici dans leur véritable sens, je dis que Napoléon I^er^ suivait un but fixe. Ces paroles, en effet, et les doctrines qu'elles expriment, menant nécessairement à la guerre. Mais était-ce bien là ce que voulait Napoléon I^er^ ? Comprenait-il l'agglomération comme elle se fait, l'Europe divisée en trois ou quatre grands potentats. Les petite Etats supprimés ?

Et le jour où vous nous demandez d'approuver la politique qui nous a conduits là, le droit de discuter, de faire des murmures, que vous suivez une idée fausse, que la France n'est pas comprise comme elle devrait l'être, qu'elle doit être tout autre chose, mais une nation qui pense, non pas la force matérielle, mais la force morale de l'intelligence et du droit ; que la force matérielle n'est pas tout, que la force morale est aussi quelque chose, que la Russie ne vaut pas toutes les invocations de la Pologne. (Murmures — Approbations sur quelques bancs.)

Murmurez tant qu'il vous plaît, vous n'empêcherez pas les événements d'être ce qu'ils sont et de vous forcer à voter dans deux mois la loi militaire comme le gouvernement a été obligé de voter la loi mexicaine.

Vous le comprendrez, vous le sentirez mieux encore lorsque nous discuterons l'expédition mexicaine. Vous verrez alors, qui, dans toutes deux questions : la question intérieure et la question extérieure, mais une question unique, celle de notre régime intérieur. Je